



Covid-19 : la pression s'accroît sur les écoles

► De nombreuses voix, chez les scientifiques et les politiques, plaident pour une fermeture totale des écoles, collèges et lycées, afin de freiner l'épidémie

► Les contaminations sont en forte hausse chez les élèves et les enseignants, et le nombre de classes et d'établissements fermés n'a jamais été aussi élevé

► Vendredi, le ministre de l'éducation nationale a annoncé que les classes fermeront désormais dès le premier malade dans les départements reconfinés

► « Il y a un consensus autour de l'ouverture des écoles », assure Jean-Michel Blanquer, qui défend « des mesures adaptées à chaque territoire »

► Dans les lycées, l'organisation des cours en « demi-jauges » s'est faite en ordre dispersé, au risque de renforcer les inégalités

PAGES 8-9

RWANDA HISTOIRE D'UNE FAILLITE FRANÇAISE

► La commission d'historiens sur le Rwanda, réunie par Emmanuel Macron pour étudier le rôle de la France dans le pays entre 1990 et 1994, a remis son rapport au chef de l'État le 26 mars

► Elle conclut à « un ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes », au sein de l'État français, mais elle écarte l'idée d'une complicité dans le génocide qui a coûté la vie à 800 000 Tutsi

► « L'aveuglement, l'obstination, l'intimidation se sont conjugués » sur le dossier rwandais, explique son président, Vincent Duclert, qui décrit une « dérive » de l'Élysée à l'époque

PAGES 2 À 6 ET ÉDITORIAL P. 33

Vaccins Des doutes de Macron à l'accélération, un an d'hésitations

AU MOMENT OÙ les premiers vaccins contre le Covid-19 sont autorisés, en décembre 2020, Emmanuel Macron se montre « très prudent ». Le chef de l'État ne considère pas encore la vaccination comme le « cœur de la bataille » contre le virus, ni qu'il faut piquer les Français « matin, midi et soir », comme il le dira plus tard. Dès le début de la crise sanitaire, au printemps 2020, le président de la République est sceptique. À l'instar de certains scientifiques, il ne croit pas à la découverte rapide d'un vaccin, tablant plutôt sur la fin 2021.

Aggravé par les ratés de la stratégie européenne d'achat de doses auprès des laboratoires, le retard de la campagne de vaccination française devient pourtant une préoccupation politique majeure pour l'Élysée à partir du mois de janvier.

Alors que sa stratégie fait l'objet de vives critiques, l'exécutif doit revoir ses ambitions à la baisse à mesure que les retards de livraison s'accumulent. Et prépare désormais l'ouverture de vaccindromes, qu'il jugeait inutiles il y a seulement trois mois.

PAGES 10-11

Europe

L'Allemagne durcit les règles d'entrée pour les Français

La France est considérée comme « zone à haut risque » par Berlin. Le Royaume-Uni pourrait, lui aussi, rendre plus difficile le passage des frontières

PAGE 11

Pas-de-Calais

Un préfet au cœur de la troisième vague

Représentant de l'État, Louis Le Franc applique les décisions du gouvernement tout en tentant de rassurer les élus sur l'arrivée des doses de vaccin

PAGE 12

Mobilité

L'hydrogène, solution miracle ou mirage « vert » ?

De nombreux projets sont en cours autour de ce gaz, paré de toutes les vertus par ses défenseurs. Mais les résultats sont encore très incertains

PAGES 16-17

Géopolitique

Le Niger, fragile rempart contre le terrorisme

Niamey essaye de reprendre pied dans la région « des trois frontières », sous le joug de groupes armés qui attisent les dissensions communautaires

PAGES 20 À 23

Rencontre Jean Le Cam : « Ce Vendée Globe m'a changé »



A Paris, le 15 février. FRANCK FIFE/AFP

ARRIVÉ QUATRIÈME du Vendée Globe le 28 janvier, après avoir sauvé en chemin son concurrent Kevin Escoffier, le navigateur de 61 ans, doyen de la course mythique, raconte au Monde la force de son lien à la mer et aux bateaux, ses épreuves et ses débuts.

« Je ne voulais pas d'un métier dessiné à l'avance, d'un destin

forcé. Moi, j'aimais la mer, la nature, construire des bateaux et courir dessus », se souvient cet autodidacte, qui n'a jamais passé son bac et s'en réjouit.

Aujourd'hui, malgré son impressionnant palmarès, le « roi Jean » s'étonne encore de sa popularité.

JE NE SERAIS PAS ARRIVÉ LÀ SI... P. 29

Eglise catholique

Un fonds en faveur des victimes de violences sexuelles

PAGE 13

Tribune

Nathalie Iannetta : « Nous dénonçons un système dominé par les hommes »

PAGE 32

Rugby

Le XV de France battu sur le fil par l'Ecosse

PAGE 19

Musique

Les ballades existentielles de Gaëtan Roussel

PAGE 24

NOUVEAU

REDONNER DU SENS
À L'OBJET

LA GRANDE ÉCOLE DU DESIGN ET DE L'ARCHITECTURE INTÉRIEURE RESPONSABLES ET DURABLES PRÉSENTE UN CURSUS DE DESIGN EN 4 ANS. INÉDIT EN FRANCE.

RENSEIGNEMENTS : 01.43.25.29.16

ACADÉMIE
CHARPENTIER
Depuis 1945
academiecharpentier.com



Vis 1801 - Studio H&H - Bureau
Carnet de bureau entièrement personnalisé de fines ab-tournois.
Collection - studio H&H - Bureau

LA FRANCE ET LE GÉNOCIDE DES TUTSI



Des réfugiés rwandais traversent la frontière à Rusumo, fuyant le Rwanda vers la Tanzanie, le 30 mai 1994.

JEREMIAH KAMAU/REUTERS

Rwanda : histoire d'une faillite française

RÉCIT

Un naufrage politique, militaire, diplomatique, administratif, intellectuel et éthique. Un aveuglement idéologique de François Mitterrand et de ses conseillers, imposé au reste de l'appareil d'Etat. Un révélateur des stéréotypes coloniaux et d'une lecture purement ethnique qui ont irrigué la politique africaine de la France. Ainsi se dessinent les lignes de force du rapport de la commission d'historiens (présidée par Vincent Duclert) remis vendredi 26 mars dans l'après-midi à Emmanuel Macron.

Le président de la République avait décidé sa formation il y a deux ans, afin d'« analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda ». Vingt-sept ans après le génocide de près de 800 000 Tutsi par le régime hutu, soutenu par Paris, ce document de 1200 pages, nourri par un accès sans précédent aux archives, marque une étape fondamentale dans la quête douloureuse de la vérité sur la « dernière défaite impériale [de la France], d'autant plus grave qu'elle n'est ni formulée ni regardée ».

La conclusion synthétise l'analyse des historiens au terme de leur voyage dans les archives au cours de la période 1990-1994, de l'opération Noroît jusqu'à la fin de l'opération Turquoise. « La crise rwandaise s'achève en désastre pour le Rwanda, en défaite pour la France, écrivent-ils. La France est-elle pour autant complice du génocide des Tutsi ? Si l'on entend par là une volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire, rien dans les archives consultées ne vient le démontrer. La France s'est néanmoins longtemps investie au côté d'un régime qui encourageait des massacres racistes. Elle est demeurée aveugle face à la préparation d'un génocide par les éléments les plus radicaux de ce régime. Elle a adopté un schéma binaire opposant d'une part l'ami hutu, incarné par le président Habyarimana, et de l'autre l'ennemi qualifié d'« ougando-tutsi » pour désigner le FPR [Front patriotique rwandais]. Au moment du génocide, elle a

La commission présidée par l'historien Vincent Duclert a remis vendredi 26 mars son rapport sur le rôle de la France au Rwanda. Sans conclure à la complicité de génocide des Tutsi, le rapport détaille « un ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes »

tardé à rompre avec le gouvernement intérimaire qui le réalisait et a continué à placer la menace du FPR au sommet de ses préoccupations. Elle a réagi tardivement avec l'opération Turquoise, qui a permis de sauver de nombreuses vies, mais non celles de la très grande majorité des Tutsi du Rwanda, exterminés dès les premières semaines du génocide. La recherche établit donc un ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes. »

SIGNAUX D'ALERTE

Pas de complicité de génocide retenue par la commission, qui ne prétend pas à l'expertise juridique sur cette notion, susceptible d'animer des colloques savants. C'est entendu : les historiens ne forment pas un jury de cour d'assises, ils ne siègent pas dans un tribunal international. Toutefois, l'analyse développée au fil des centaines de pages tend vers ce soupçon de complicité, même si la France n'a pas voulu sciemment participer à une entreprise génocidaire. Elle établit les mobiles, les moyens et les dénégations, en rupture avec la réalité du terrain au Rwanda, et les nombreux signaux d'alerte, lancés à partir de la fin de 1990. En 1998, la mission d'information parlementaire dirigée par Paul Quilès, sans moyens réels d'investigation ni volonté solide de mettre la vérité à nu, s'était contentée d'évoquer une France « mithridatisée face à un contexte dont elle a sous-estimé la gravité ».

Le rapport des historiens, avec la distance du temps et l'appui des archives, va bien plus loin. Il ne clôt donc pas les recherches, mais les ouvre davantage. Il rend à présent indiscutables certaines vérités, objets de déformations et de maquillage systématique

de la part des gardiens du temple mitterrandien et de certains hauts gradés. Sans éclaircir toutes les zones d'ombre. Exemple : la commission ne se penche pas, curieusement, sur le rôle joué par Paul Barril, cet ancien gendarme sulfureux de l'Elysée reconverti dans la sécurité privée. Proche d'Agathe Habyarimana, la veuve du président assassiné (par ailleurs figure du cercle hutu le plus extrémiste), aujourd'hui réfugiée en France, il a lui-même signalé sa présence au Rwanda pendant le génocide.

Le document comporte une large partie chronologique, remontant aux sources de l'engagement français au Rwanda, puis un dernier chapitre plus thématique, consacré à la « dérive des institutions » de la France et à l'« impensé du génocide ». Celui-ci offre une sorte de coupe transversale de l'Etat. Voici démantibulé le circuit de l'information, de la consultation et de la décision au sommet du pouvoir. Les cercles de connivence, les rapports de défiance et de domination, les réflexes administratifs, les stratégies de dissimulation sont exposés de façon méthodique.

Le tableau général est lourd d'enseignements et d'interrogations sur la mécanique de l'Etat républicain et la conduite des opérations militaires. Le Rwanda est un cas clinique – le plus terrible et opaque qu'il y eut depuis la guerre d'Algérie – du fonctionnement pyramidal de la V^e République, où tout découle du président. Jusqu'à l'excès possible, l'abus, la faute pour l'histoire, sans contre-pouvoirs ni contrôle réel.

Le rapport s'appuie sur près de 8 000 documents, notes manuscrites, télégrammes diplomatiques, analyses de conseillers, syn-

thèses des conseils restreints de défense. Tous déclassifiés, ils seront à la disposition des chercheurs et du grand public. Tel était l'engagement du président Emmanuel Macron, soucieux de surmonter le « triple blocage – mémoriel, politique et archivistique », constaté depuis plus de vingt-cinq ans, selon la commission. Une partie de ces documents était connue grâce aux travaux déjà publiés. Mais la commission s'évertue d'abord à dresser un tableau cohérent et exhaustif, plutôt que de chercher l'anecdote inédite. A faire œuvre de pédagogie sur les termes, les concepts, les mécanismes. La lecture en est d'autant plus passionnante, malgré certaines répétitions.

La commission reconnaît que « certains documents ont sans doute échappé » à sa vigilance. Tout au long du texte, elle signale les cases vides. Les archives de Jean-Christophe Mitterrand, fils du chef de l'Etat et conseiller Afrique jusqu'en juillet 1992, sont introuvables. Le bureau de l'Assemblée nationale a refusé la consultation des archives de la mission d'information parlementaire de 1998. La grande chancellerie de la Légion d'honneur a fait montre d'un « manque de coopération », empêchant d'obtenir des informations sur la promotion des dignitaires du régime de Kigali, ainsi que sur les Français ayant bénéficié de décorations rwandaises, en particulier les gradés militaires. La « production brute », opérationnelle, des agents de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) présents au Rwanda en avril 1994 n'est pas déclassifiée en intégralité.

« UN RÉGIME RACISTE »

Mais le plus grave du point de vue du fonctionnement normal de l'Etat concerne « l'indigence » des archives de l'état-major particulier (EMP) de François Mitterrand à l'Elysée, qui fut au cœur « des pratiques irrégulières et des dérives institutionnelles. » Un unique carton subsiste de l'époque. Or le Rwanda fut, de 1990 à 1994, un sujet majeur pour l'EMP. Le pré carré non pas de la France, mais du président lui-même, qui avait noué une relation fraternelle avec Juvénal Habyarimana, son homologue rwandais.

La commission rappelle que « les autorités françaises ont fait preuve d'un aveuglement continu dans leur soutien à un régime raciste, corrompu et violent, pourtant conçu comme un laboratoire d'une nouvelle politique française en Afrique, introduite par le discours de La Baule », prononcé en juin 1990 par François Mitterrand. Pourquoi ce soutien ? L'analyse est faite depuis longtemps.

LA CONFISCATION DU DOSSIER RWANDAIS PAR FRANÇOIS MITTERRAND EST ALLÉE JUSQU'À UN CONTOURNEMENT DES MINISTÈRES ET DES ADMINISTRATIONS, CHÂÎNONS HABITUELS DE LA PRISE DE DÉCISION



Des soldats français accueillis par des réfugiés hutu, près de Butare, le 3 juillet 1994. HOCINE ZAOURAR/AFP



François Mitterrand, entouré des dirigeants africains, à La Baule, le 20 juin 1990. M. MOCHET, F. PERRY/AFP

Après son indépendance en 1962, faisant suite à la domination belge, le Rwanda a développé une grande proximité avec la France. Juvénal Habyarimana, arrivé au pouvoir en 1973, et François Mitterrand vont nouer une vraie connivence, qui se manifeste notamment par un appui aux Forces armées rwandaises (FAR). Déclenchée en octobre 1990, l'opération Noroît a officiellement pour mission de protéger les ressortissants français au Rwanda face à l'offensive du Front patriotique rwandais (FPR). Des violences ciblent déjà les Tutsi et l'opposition, des appels à la délation sont lancés, des exécutions ont lieu.

La France prétend proposer une relation transactionnelle : un soutien politique et militaire au régime, seul légitime pour Paris car représentant la majorité hutu, en échange d'une démocratisation bien improbable. L'ennemi tutsi, lui, est qualifié de menace étrangère, de guérilla extérieure. Cette présentation va servir pendant quatre ans à délégitimer le FPR, qui ne serait qu'une excoissance de l'Ouganda anglophone. Ce qui est en jeu, c'est à la fois la défense d'un régime ami, et celle de la francophonie, de la zone d'influence française.

Alors que le cercle des extrémistes hutu autour du président Habyarimana est identifié très tôt par le colonel René Galinié, attaché de défense à Kigali, le soutien au dirigeant rwandais demeurera jusqu'au bout inconditionnel. Le Front patriotique rwandais, lui, est présenté comme « un parti manipulateur, insincère, faussement politique et national », « ethnique et étranger », bref « un ennemi de la France », selon le rapport Duclert. « Fortement investie au Rwanda à partir d'octobre 1990, la France adopte la vision raciale sans réaliser la contradiction qu'elle installe avec le projet de démocratisation » qu'elle prétend promouvoir en appuyant les accords d'Arusha, entre pouvoir et opposition.

La coopération militaire avec le régime hutu est si étroite que ce dernier continue, après le déclenchement du génocide, à réclamer des armes à la France, comme une évidence, un partenariat indéfectible. Une fiche de la Direction du renseignement militaire (DRM), en date du 15 avril 1994, « fait remonter des demandes précises de munitions et d'aide au transport d'armements achetés en Israël et en Pologne », formulées par l'attaché de défense de l'ambassade du Rwanda à Paris. « La réponse apportée n'est pas connue », reconnaît la commission. Les archives étant très parcellaires, « il est impossible de rendre compte avec certitude de l'existence de flux d'armes transitant de la France vers le Rwanda » après le 7 avril. Mais, le 25 avril, une nouvelle demande rwandaise de fourniture d'armements est signalée, dans une note du Quai d'Orsay. Sur cette question très sensible, aux nombreuses zones grises, les historiens atteignent les limites de leur exercice.

L'une des occurrences importantes dans le rapport est le mot « parallèle », comme hiérarchie ou circuit parallèle. La confiscation du dossier rwandais par François Mitterrand est allée jusqu'à un contournement des ministères et des administrations figurant dans les chaînes habituels de la prise de décision. « La commission, écrivent les historiens, a démontré l'existence de pratiques irrégulières d'administration, de chaînes parallèles de communication et même de commandement, de contournement des règles d'engagement et des procédures légales, d'actes d'intimidation et d'entreprises d'éviction de responsables ou d'agents. » Derrière la façade démocratique et institutionnelle

de l'Etat français se dessinent des pratiques qui ne relèvent ni de l'une ni de l'autre.

« L'implication très grande des militaires français dans la formation des Forces armées rwandaises », d'octobre 1990 jusqu'au génocide d'avril 1994, et la transformation de ce pays africain en « laboratoire » – autre occurrence du rapport – portent la marque personnelle du président. Le secrétaire général de l'Elysée est alors Hubert Védrine. Il lit tout, annote souvent de quelques mots secs, organise la circulation de l'information. Il veille à la mise en musique des directives présidentielles. « A chaque moment de crise, une note vient radicaliser les options, cliver les situations », dit le rapport, au sujet de la remontée des écrits des conseillers, civils et militaires, sur le Rwanda.

En principe, l'état-major particulier répond directement devant le président. Il n'a pas de fonction opérationnelle, en dehors de la dissuasion nucléaire. « Le dossier rwandais démontre l'inverse », note le rapport, qui insiste sur une pratique du pouvoir opaque : « L'ordre par la voix », qui ne laisse pas d'empreintes. Il « pose incontestablement problème », car il « transfère sur l'exécutant (...) la paternité de la décision ».

Les archives exhumées par la commission sur ce point sont surtout signées par le général Jean-Pierre Huchon, adjoint au chef d'état-major particulier auprès de l'amiral Jacques Lanxade puis du général Christian Quesnot. L'emprise de l'EMP s'exerce sur toutes les administrations, et même à l'Elysée, sur les conseillers de la cellule Afrique, où Bruno Delaye a remplacé Jean-Christophe Mitterrand. C'est le syndrome de la pièce close enfumée. Même ceux qui ne tirent pas sur une cigarette en véhiculent l'odeur.

« PRATIQUES IRRÉGULIÈRES »

Le général Huchon envoie des courriers directement « à des agents de l'Etat aux fins de les influencer voire d'exiger d'eux un alignement sur la politique élyséenne ». Même chose sur le terrain, au Rwanda. Le rapport évoque notamment « une collection de télécopies adressées confidentiellement, et toujours hors circuit officiel, à l'attaché de défense à Kigali ». Dans certains cas, il lui est demandé instamment de les détruire sur le champ. D'où le manque d'archives complètes dans ce domaine sensible. Un grand nettoyage a été opéré.

Objectif de ces envois : s'assurer de la conversion du colonel René Galinié, sur le terrain, à la grille de lecture idéologique promue par l'Elysée. En octobre 1990, celui-ci est conseiller militaire et politique officiel du régime rwandais. Il rencontre le président Habyarimana à quatre reprises en huit jours. Ce qu'exige le général Huchon du colonel Galinié « pourrait s'apparenter à des pratiques d'officine », explique le rapport. Il lui demande ainsi, dans un fax du 27 octobre 1990, d'organiser une « manipulation (...) que l'on peut qualifier d'"intoxication" », résumant les historiens. Il s'agit d'inventer, de brandir des « preuves » (les guillemets autour du mot figurent dans le fax lui-même) de l'emprise de l'Ouganda anglophone sur l'offensive lancée par le FPR. Si l'opinion internationale était convaincue de l'existence d'une agression extérieure, alors l'intervention militaire française en serait légitimée.

Mais le rôle de l'état-major particulier dépasse largement la coordination et la partition idéologique. L'EMP « semble s'être transformé en acteur direct du dossier rwandais, au moyen de pratiques irrégulières », sous l'approbation du président, « marginalisant de fait les institutions légalement en

LES DATES

1990

20 juin Dans son discours de La Baule, François Mitterrand encourage les pays africains à se tourner vers plus de démocratie et vers le multipartisme.

1^{er} octobre Entrée au Rwanda des troupes du Front patriotique rwandais (FPR), un mouvement politico-militaire composé de Tutsi et réfugié en Ouganda.

4 octobre Début de l'opération française militaire « Noroît », qui vise officiellement à évacuer les ressortissants occidentaux.

15 octobre Georges Martres, ambassadeur de France à Kigali, évoque la possibilité d'un génocide des Tutsi.

1994

6 avril Deux missiles sont tirés contre l'avion de Juvénal Habyarimana. Les premiers massacres commencent à Kigali. C'est le début du génocide.

10 avril Agathe Habyarimana et des membres de sa famille sont évacués vers Bangui (Centrafrique).

18 mai L'Assemblée nationale, Alain Juppé déclare que les troupes rwandaises commettent le génocide des Tutsi.

22 juin Le Conseil de sécurité de l'ONU autorise l'opération « Turquoise » pour « mettre fin aux massacres ».

17 juillet Le FPR signe sa victoire. En trois mois, le génocide des Tutsi a fait 800 000 morts, selon l'ONU.

Du 7 au 9 novembre Sommet franco-africain de Biarritz, auquel le Rwanda n'est pas convié. François Mitterrand y parle « des génocides », alimentant ainsi la thèse qu'il y en aurait eu un autre.

charge du commandement opérationnel, l'état-major des armées et la mission de coopération militaire. » La situation est sans précédent. L'EMP « exerce un pouvoir direct et permanent sur l'engagement militaire français au Rwanda, jusqu[e] dans ses aspects matériels et opérationnels ».

L'année 1991 est celle du développement des « liaisons parallèles ». Sont alors mis en place « des dispositifs de communication entre les unités sur le terrain, c'est-à-dire le DAMI "Panda" [Détachement d'assistance militaire et d'instruction], armé par les opérateurs du 1^{er} RPIMa [régiment de parachutistes d'infanterie de marine], et une chaîne de commandement qui apparaît au premier regard polycéphale ». Le rapport cite notamment un fax du 26 juillet 1991, envoyé de Ruhengeri, une ville du nord du Rwanda, par le chef du DAMI « Panda ».

Il fait mention de deux types de liaisons, radioélectriques et téléphoniques, chiffrées et cryptées, qui relient le détachement à l'opération Noroît, également au Rwanda, et à une double tutelle à Paris : le ministère de la coopération et l'état-major des armées. Puis, entre juillet et octobre 1991, la liaison avec la mission militaire de coopération « disparaît au profit de l'Elysée, à savoir l'EMP ». L'Elysée se trouve donc en liaison téléphonique directe avec les soldats français déployés auprès des Forces armées rwandaises. A notre époque, la sophistication des communications permet tout, y compris un dialogue par messagerie instantanée entre chefs d'Etat. Mais, il y a vingt-sept ans, la mise en place d'un tel dispositif était chargée de sens politique et opérationnel.

Autonomie et surveillance, opacité. Tout cela, Pierre Joxe le met en cause. Début février 1993, le ministre de la défense – rare homme politique dont les positions de principe républicaines sont saluées dans le rapport – propose une réorganisation de la prise de décision militaire. Il s'agit de revenir à une pratique plus conventionnelle et normée. Les comités restreints de défense qu'il envisage doivent permettre, selon les historiens, « de réformer des pratiques d'opacité, de communication orale, et des phénomènes de désresponsabilisation tant politique qu'administrative, qu'il constatait particulièrement sur le dossier rwandais ». Pierre Joxe propose ainsi à François Mitterrand de « préserver le pouvoir présidentiel » sur la défense, alors que la cohabitation se profile. Il réclamera un enregistrement écrit des propositions faites au président, des objectifs visés et des décisions prises. En vain.

Au sein de l'appareil d'Etat, la dissidence n'est pas de mise par rapport à la ligne décidée à l'Elysée. Pourtant, dès octobre 1990, sous l'autorité du ministre Jean-Pierre Chevènement, le Secrétaire général de la défense nationale (SGDN) émet une note sur les « limites de l'engagement français ». En réponse à l'offensive du FPR de Paul Kagame, les 300 hommes de l'opération Noroît viennent d'être déployés trois semaines plus tôt. Le document souligne les intérêts « très limités » de la France sur place et suggère que Habyarimana, pour sauver son régime, risque de « relancer les vieilles rivalités en appelant à une sorte de "guerre sainte" contre les Tutsi ». L'analyse est transmise à l'Elysée. Sans effet aucun.

Le rapport Duclert relève, au cours de ces quatre années, d'autres écrits divergents. Comme l'ont déjà montré de nombreux articles et ouvrages, la DGSE se distingue par une approche nuancée. Une forte tension traverse ses notes, qui essaient de tout concilier, la doctrine et la réalité, l'obéissance et

la droiture. Elle relativise fortement, pendant ces années, le soutien apporté par l'Ouganda au FPR. A plusieurs reprises, elle souligne ainsi l'absence d'éléments tangibles allant dans ce sens. En outre, le service « renvoie une image critique » de Juvénal Habyarimana et doute de sa volonté de démocratisation.

Après le 6 avril 1994 et l'attentat contre l'avion du président rwandais, très vite la DGSE met en cause les responsables génocidaires : « Munies de listes préétablies, les militaires de la garde présidentielle ont entrepris de massacrer tous les Tutsi, ainsi que les Hutu originaires du sud ou soutenant les partis d'opposition. » Dès le 2 mai, elle estime que le FPR est « très certainement étranger » à l'attentat. Le 11 mai, le service affirme que le pouvoir paraît être « entièrement sous la coupe de la faction hutu la plus extrémiste ». Puis, à l'aube de l'opération Turquoise, le service dit : « Le danger est grand, pour la France, [...] de passer pour complice de l'actuel gouvernement rwandais ».

« UN SILENCE COMPLICE »

Mais toutes ces subtilités d'analyse, nourries par les faits relevés sur le terrain, ont été délibérément ignorées par l'Elysée. Globalement, note le rapport, « la lecture ethnociste du Rwanda domine », ainsi qu'un ton à « un régime raciste, corrompu et violent ». Les faits clairement établis et les noms des coupables, lorsque les tueries de masse sont déclenchées, « n'apparaissent pas toujours clairement » dans les télégrammes et les rapports envoyés à Paris. Nommer la réalité sans verres idéologiques correcteurs obligerait l'Etat à remettre en cause sa stratégie, ses analyses, son engagement. « L'approche générale oscille entre la minimisation des faits ou tout simplement un silence complice », dit la commission.

Ceux qui contestent cette vision – cette « minorité d'hommes libres », auxquels les historiens rendent un hommage appuyé – sont écartés ou mal notés, comme le rédacteur du Quai d'Orsay Antoine Anfré, ou le général Jean Varret, chef de la mission militaire de coopération jusqu'en avril 1993. De la même façon, lors des retours sur expérience et autres analyses commises à partir du second semestre 1994, l'autocritique est peu en cour. La grille d'analyse de l'Elysée l'emporte, dans une sorte de mouvement de repli, face aux révélations qui émergent.

Dans les prises de parole officielles, le mot « génocide », employé notamment par le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, pour la première fois le 16 mai 1994, fait vite place à celui de « massacres ». Un terme renvoyant dos à dos victimes et bourreaux, au nom d'une sauvagerie, d'une folie ethnique supposée, effaçant la réalité de la préméditation hutu, base essentielle du crime des crimes. Ce renversement conduit au discours de Mitterrand sur le prétendu « second génocide » (qui aurait été commis contre les Hutu jusqu'au Zaïre, où les réfugiés avaient afflué), prononcé en novembre 1994 au sommet de Biarritz, où le Rwanda n'a même pas été invité. Les derniers mots de la commission Duclert, eux, dépourvus de la moindre ambiguïté, semblent lui répondre en écho, vingt-sept ans après. « La réalité fut celle d'un génocide, précipitant les Tutsi dans la destruction et la terreur. Nous ne les oublierons jamais. » ■

PIERRE LEPIDI
ET PIOTR SMOLAR

LA FRANCE ET LE GÉNOCIDE DES TUTSI

Le rôle central de l'ambassade de France

Après l'assassinat du président Habyarimana, le gouvernement intérimaire est formé sous les auspices de Paris

Le rapport de la commission Duclert apporte des précisions sur un épisode chargé en symboles : les conditions dans lesquelles s'est constitué le gouvernement génocidaire et sa validation par la diplomatie française, malgré de nombreuses réserves dans l'appareil d'Etat, à Paris. Le 6 avril 1994, vers 20h20, la mort du président Juvénal Habyarimana, provoquée par le tir de deux missiles SA-16 contre son avion en approche de l'aéroport de Kigali, donne le signal que les extrémistes hutu attendent. Les premiers barrages se mettent en place dans la capitale rwandaise. Tous ceux qui portent la mention «Tutsi» sur leur carte d'identité sont méthodiquement exterminés.

Des coups de feu éclatent partout dans Kigali, plongée dans le chaos. Qui a lancé les missiles contre l'avion du président ? Qui tire dans la ville ? Le rapport de la commission Duclert indique qu'une note publiée par la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), diffusée très largement, insiste sur «la non-implication des forces du FPR [le Front patriotique rwandais, composé de Tutsi] dans les événements». Mais elle est ignorée.

Le «piège rwandais»

A Paris, la première réaction politique est mesurée : «La France ne doit en aucun cas retourner dans le "piège rwandais" et se remettre en première ligne dans un conflit auquel elle a été mêlée pendant plus de trois années», indique le rapport, pour résumer l'état d'esprit après une réunion de crise au Quai d'Orsay, autour d'Alain Juppé.

Le 8 avril, la DGSE publie une nouvelle note : «Les exactions perpétrées depuis mercredi soir par la garde présidentielle visent les principaux chefs de file de l'opposition.» Elle insiste sur «la position du FPR, qui observe pour l'heure une ostensible neutralité». Là encore, la note semble ignorée.

Le 7 avril, Jean-Michel Marlaud, ambassadeur de France au Rwanda, donne instruction de re-

LA DGSE, QUI ALERTE SUR LE DÉSÉQUILIBRE DU GOUVERNEMENT INTÉrimAIRE, EST IGNORÉE

cevoir dans les locaux de son enceinte diplomatique toutes les personnalités politiques se sentant menacées. Le lendemain, il signale plus de 90 personnes réfugiées, dont 10 ministres, quelques diplomates, des hauts fonctionnaires liés aux extrémistes hutu, craignant une offensive du FPR. Parmi ces personnalités, «seul Alphonse Nkubito, procureur général et président du collectif des associations des droits de l'homme, fait partie de l'opposition démocratique», écrit la commission Duclert. *Et encore est-il accueilli parce que l'ambassade de Belgique n'a pas voulu de lui pour des raisons de sécurité. Toutes les autres personnalités réfugiées sont des thuriféraires du président décédé Habyarimana.*

Jean-Michel Marlaud indique qu'une réunion préparatoire sur la constitution d'un nouveau gouvernement intérimaire est organisée dans l'ambassade, afin notamment de «comblent le vide institutionnel» et désigner «un successeur intérimaire au chef de l'Etat». Le gouvernement intérimaire rwandais (GIR) est en réalité formé au ministère des armées en présence d'un «comité de salut public» militaire, et «donc probablement de Théoneste Bagosora», selon le rapport, le plus haut responsable, dans l'appareil, du génocide des Tutsi.

Des ministres du GIR sont présents au sein même de l'ambassade de France. A 20 heures, Jean-Michel Marlaud prévient Paris que Théodore Sindikubwabo est le nouveau président, que Jean Kambanda est son premier ministre et que les autres ministères sont répartis entre des personnalités issues de l'opposition démocratique. Il poursuit : «La réparti-



Les débris de l'avion de l'ex-président Juvénal Habyarimana, à Kigali, le 15 avril 2007. GERARD GAUDIN/AFP

tion des portefeuilles ministériels entre les partis politiques est conforme au protocole sur le partage du pouvoir.» Il n'en est rien. Le contenu du rapport Duclert est accablant : «L'ambassadeur omet de mentionner que neuf des dix-neuf portefeuilles sont attribués à des membres du MRND [Mouvement révolutionnaire national pour le développement] présidentiel et que les représentants des partis de l'opposition sont tous de la tendance extrémiste "Hutu Power".»

Le lendemain, la DGSE lance une nouvelle alerte indiquant que le gouvernement intérimaire «ne se caractérise ni par son ouverture ni par son équilibre», puisque «les chefs de file de l'opposition, favorables à l'intégration du FPR, étaient soit déjà assassinés, soit ignorés». Mais elle est une nouvelle fois ignorée. Le même jour, l'ambassa-

deur de France s'entretient avec Théodore Sindikubwabo, le nouveau chef de l'Etat, qui lui demande «l'aide de la communauté internationale et d'abord de la France». Dans la soirée du 9 avril, Jean-Michel Marlaud envoie un nouveau télégramme diplomatique, où il dit s'être entretenu avec des ministres du GIR. D'autres conversations auront lieu.

Les archives incendiées

A Kigali, la situation empire d'heure en heure. Deux gendarmes français et l'épouse de l'un d'eux sont assassinés dans des conditions obscures le 7 ou le 8 avril. L'adjutant-chef Alain Didot avait notamment la charge de sécuriser les transmissions de l'ambassade de Kigali. La France décide de préparer une évacuation de ses ressortissants. L'opé-

ration «Amaryllis» est lancée. Le 11 avril, peu avant 16 heures, l'ambassadeur de France – «extrêmement pressant et sous chiffrage secret-défense», selon la commission – demande la fermeture de l'ambassade. La réponse du Quai d'Orsay tombe vite : «Compte tenu des risques qui pèseraient sur le personnel de l'ambassade en cas d'arrivée du FPR à Kigali et des combats qui l'accompagneraient», celle-ci est acceptée.

M. Marlaud quitte la représentation française après avoir «fait brûler dans les jardins de l'ambassade – avec l'aide d'un militaire – un monceau d'archives diplomatiques», souligne la commission. L'évacuation a lieu le lendemain à l'aube. Plusieurs convois sont alors nécessaires : les deux premiers pour le personnel de l'ambassade et le personnel sensible,

les autres pour les «opposants politiques». Jean-Michel Marlaud poursuit sa carrière de diplomate, notamment en Bolivie, en Colombie et en Afghanistan.

Après son départ et celui des derniers soldats français, les génocidaires du GIR auront le champ libre. En trois mois, ils vont massacrer près d'un million de Tutsi. Théodore Sindikubwabo, président du GIR et considéré comme l'un des plus hauts responsables des massacres au Rwanda, est mort dans des conditions non élucidées en 1998. Arrêté au Kenya un an plus tôt, Jean Kambanda a été condamné à perpétuité pour génocide par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il purge sa peine au Mali. ■

PIERRE LEPIDI ET PIOTR SMOLAR

Le travail de mémoire, clé de la politique africaine de Macron

Au-delà de Kigali, le président compte sur le rapport de la commission Duclert pour renouveler les relations de la France avec le continent

Un travail scientifique assez colossal. C'est ainsi qu'est accueilli, à l'Elysée, le rapport de la commission Duclert sur l'engagement de la France au Rwanda en soutien au régime hutu, entre 1990 et 1994. Remis vendredi 26 mars, le document répond en tout point à la lettre de mission signée par le président de la République – ainsi que s'en félicite l'entourage de ce dernier –, malgré un «délai très contraint».

L'accès promis à l'ensemble des archives consultées par les historiens répond à un souci de transparence, que les prédécesseurs de M. Macron n'avaient pas manifesté. Dans un communiqué publié dans la soirée, l'Elysée a salué «une avancée considérable dans la compréhension et la qualification de l'engagement de la France au Rwanda.»

La satisfaction de l'Elysée porte sur deux aspects. Par son exhaustivité et par sa profondeur, le rapport permettrait enfin de sortir des fantasmes et de réunir tous

les volets de l'engagement français au Rwanda, égrenés, depuis vingt-sept ans, au fil des publications. Les blancs dans les archives ne sont pas niés mais relativisés. «Ce qui est très utile, c'est que ces absences sont objectivées, et [qu'elles] ne peuvent plus faire l'objet de spéculations sur le fait qu'on chercherait à dissimuler la preuve de telle ou telle décision, assure-t-on à l'Elysée. C'est important par rapport à l'opinion publique.»

Le deuxième point se trouve dans la conclusion. Les historiens réunis autour de Vincent Duclert auraient trouvé un équilibre judicieux entre reconnaissance des responsabilités et des dysfonctionnements de l'Etat d'une part et rejet de la notion de complicité de génocide de l'autre.

Le document a été transmis à Kigali, aux autorités rwandaises. Celles-ci ont été tenues informées, étape par étape, depuis la mise en place de la commission, exprimant à son sujet depuis deux ans une «perception bienveillante», se-

lon l'Elysée. «Le gouvernement rwandais se félicite du rapport de la commission Duclert, qui représente un pas important vers une compréhension commune du rôle de la France dans le génocide contre les Tutsi», a déclaré le ministre rwandais des Affaires étrangères.

Rupture symbolique

L'Elysée envisage une prise de parole solennelle du président, sous une forme inconnue. Un déplacement au Rwanda ? L'idée était déjà étudiée avant la crise sanitaire, qui complique tout. Quels mots employer ? Il est trop tôt pour le dire, estime l'Elysée.

En 2010, en visite à Kigali, Nicolas Sarkozy avait reconnu des «erreurs» de la part de l'Etat français. Le rapport Duclert enfonce cet euphémisme. En février 2017, alors candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron avait qualifié la colonisation de «crime contre l'humanité», provoquant une forte controverse. Président, il a fait de la politique mémorielle

– notamment avec l'Algérie – un outil essentiel. Il faut à ses yeux penser le passé pour penser l'avenir, en somme. Le Rwanda relève de la même démarche.

Emmanuel Macron n'avait que 17 ans en 1994. Il inscrit l'engagement français au Rwanda dans la question postcoloniale, sur laquelle insiste aussi le rapport Duclert. L'enjeu des responsabilités individuelles ou de la complicité de génocide, écartée par la commission, lui importe moins que le dogmatisme fiévreux de l'Elysée à l'époque, idéologie périmée qui a motivé un soutien aveugle, politique et militaire, au régime Habyarimana.

Quant aux dysfonctionnements de l'Etat, l'entourage du président actuel insiste sans surprise sur les différences entre les époques. Mais la commission offre tout de même des pistes de réflexion. «Il faut aller toujours plus loin sur le principe du contradictoire, la prise en compte des opinions dissidentes, question-

LA MONTÉE DU SENTIMENT ANTIFRANÇAIS DANS LA JEUNESSE DE NOMBREUX PAYS SE NOURRIT NOTAMMENT DE L'IMAGINAIRE COLONIAL

nant la ligne politique, et le principe de l'écrit, note un conseiller. Ce sont deux dysfonctionnements majeurs relevés dans le rapport. Il faut une discipline absolue sur ces points-là.»

La façon dont Emmanuel Macron s'emparera du rapport sur le Rwanda s'inscrira avant tout dans la logique globale de sa politique mémorielle, qui essaie de coudre ensemble l'impératif de vérité historiographique et les intérêts actuels de la France. Abandon du franc CFA en décembre 2019, restitution de certaines œuvres d'art appartenant au patrimoine afri-

cain, rapport de Benjamin Stora sur l'Algérie, et rapport, à présent, de la commission Duclert : le président multiplie les signaux de rupture symbolique et de révision mémorielle à destination du continent africain.

La montée du sentiment antifrançais dans la jeunesse de nombreux pays, que le Quai d'Orsay constate avec appréhension, se nourrit notamment de l'imaginaire colonial, de l'idée de desseins cachés, d'exploitation, de néo-impérialisme supposé. «Le questionnement sur le rôle qu'a pu jouer la France au Rwanda dépasse largement le prisme de l'opinion publique rwandaise, souligne un conseiller du président. Beaucoup de gages ont été donnés ces dernières années sur les modes d'intervention militaire. Les accords de défense sont maintenant publiés et transparents. Mais le questionnement existe toujours, l'idée que la France n'est pas allée au bout de la démarche de transparence.» ■

P. SM.

« Un petit groupe d'hommes a forgé une politique déconnectée »

Pour le président de la commission, Vincent Duclert, l'une des raisons du désastre est l'absence de toute pensée critique

ENTRETIEN

Chercheur et ancien directeur du Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (Cespra, CNRS-EHESS), Vincent Duclert, président de la commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, a remis, vendredi 26 mars, au président Emmanuel Macron, son rapport intitulé « La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994) ».

Vous concluez sur de « lourdes et accablantes responsabilités de la France dans la crise rwandaise » tout en « écartant la thèse d'une complicité dans le génocide des Tutsi ». Pourquoi écarter cette thèse ?

La question de la complicité d'un génocide est posée au juge. Nous sommes des historiens et nous n'interrogeons pas la matière historique en ces termes judiciaires. Néanmoins, nous avons choisi de ne pas fuir nos responsabilités dans nos conclusions car le monde entier s'interroge sur cette complicité française. Ce n'est pas parce que nous sommes historiens que nous devons écarter les interrogations des sociétés, surtout celles qui les hantent. On le

fait avec nos outils. D'abord il s'agissait de savoir si la France s'était associée à une entreprise génocidaire. Nous avons considéré que la complicité relevait de ce point central de l'argumentation. Dans les dizaines de milliers d'archives consultées, il n'y a aucun document qui démontre un soutien de la France aux extrémistes hutu dans leur ciblage des Tutsi en tant que « race » à exterminer. La France ne s'est jamais associée à un tel programme ni ne l'a voulu dans ses actes et ses discours. Elle n'a pas non plus armé ni formé les milices qui allaient en premier lieu exécuter le génocide. Elle a cru former des soldats rwandais.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu une politique menée au Rwanda entre 1990 et 1993 qui a favorisé sans le vouloir objectivement l'engrenage génocidaire tout en s'efforçant aussi de contenir les « massacres interethniques » – l'expression qui résume la cécité française et l'indigence de l'analyse politique. Si la France l'avait su, si elle avait compris qu'en formant cette armée pléthorique elle formait de facto des miliciens, elle serait sortie du Rwanda, peut-être aurait-elle agi différemment. Je pense que oui. Mais on ne sait pas. La France n'a rien su ni compris des événements.

C'est en cela que les responsabilités sont lourdes et accablantes pour la France dans la politique menée au Rwanda, qui a ignoré la réalité rwandaise et plaqué sur le pays les schémas néocoloniaux de puissance occidentaux et de lectures ethnicistes. Cela a été mené selon des moyens très autoritaires. On révèle dans le rapport un système opaque et intimidant fait d'irrégularités et de propagande qui caractérise l'action d'autorités en responsabilité dans cette politique.

La France aurait-elle pu retenir le bras des génocidaires ?

Elle porte une très lourde responsabilité pour n'avoir pas inscrit sa politique dans l'horizon du risque. Mais elle a été incapable intellectuellement, cognitivement, de penser la préparation du génocide. Puis quand celui-ci éclate dans sa phase paroxysmique, en mai-juin 1994, les analyses réalisées par les diplomates et certains politiques des événements sur place s'en tiennent à des massacres interethniques. Le fait d'avoir été incapable de penser est terrible. La question est de savoir si l'on peut être complice de quelque chose dont on ne comprend absolument pas l'aboutissement. Ce n'est peut-être pas à nous de ré-

pondre. Nous avons préféré chercher à connaître et à comprendre la faillite d'une histoire française au Rwanda, où les stigmates de la colonisation ont pris le pas sur la France démocratique.

Comment expliquer cette politique contraire aux objectifs affichés ?

L'aveuglement, l'obstination, l'intimidation se sont conjugués. Les institutions de la V^e République ont montré leur dérive. Un petit groupe d'hommes a forgé une politique déconnectée que les Français auraient désavouée. L'impératif était de placer des hommes à des postes stratégiques, d'en éliminer d'autres, d'imposer une idéologie imperméable à la réalité, d'étouffer toutes les analyses pouvant contrecarrer cette politique. Les alertes sur la radicalisation du régime d'Habyarimana sont ignorées, combattues. Elles viennent du cœur de l'Etat, elles proviennent des associations, des journalistes, des chercheurs. Du FPR aussi.

L'une des raisons de ce désastre français tient dans le rejet de toute pensée critique. Les chercheurs sont ignorés, leurs travaux attaqués. Plusieurs d'entre eux interviennent directement, en vain. On a vu comment on a brisé les efforts d'analyse. A Kigali, l'ambassadeur démolit le rapport du chercheur Jean-François Bayart en 1990. Il laisse entendre qu'en raison des attaques du FPR, les Tutsi n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Il produit les connexions qui font que la lutte contre le FPR aboutit à désigner les Tutsi comme les ennemis de la nation rwandaise. Les Hutu extrémistes n'attendent que ça.

La faiblesse de l'analyse diplomatique et politique est une constante, c'est un abaissement consternant et il faut en tirer les leçons. La France a échoué au Rwanda. Le reconnaître n'est pas une défaite, c'est une victoire pour un pays qui se définit par son attachement à la vérité.

« CETTE THÈSE D'UN GÉNOCIDE COMMIS PAR LES TUTSI EST UNE ESCROQUERIE INTELLECTUELLE ET UNE INFAMIE MORALE »

Comment expliquez-vous la cécité de la France ?

C'est un aveuglement imposé, car il y a un grand nombre de personnes lucides. Cela s'explique par le tropisme africain de la France. Au fond, les colonies sont indépendantes, mais il faut garder un espace de pouvoir et de conquête. Il faut savoir que la puissance africaine de la France sert beaucoup ses intérêts aux Nations unies.

Au début du premier septennat de François Mitterrand, il y a eu une tentative de transformer la coopération. Elle a été brisée par l'Elysée. Le président rwandais Habyarimana, qui a besoin de soutiens, va convaincre François Mitterrand que le Rwanda sera le laboratoire des principes prononcés lors du discours de La Baule, à savoir le soutien de la France contre des réformes démocratiques. Le Rwanda va donc devenir une terre de conquête française, face aux Etats anglophones tels que l'Ouganda et la Tanzanie. Les Anglo-Américains restent, pour François Mitterrand, une menace.

C'est aussi dans l'espoir que le président Habyarimana devienne le démocrate que l'on imagine. Mais on ne lui donne aucunement les moyens de l'être et de se séparer du clan extrémiste qui l'enserme. On cède à Habyarimana avant même d'obtenir des choses de lui, en lui envoyant des compagnies qui vont protéger son régime, qui permet-

tent aussi à ses forces armées (les FAR) de devenir des ersatz de milices occupées à piller, tuer, violer. L'armée rwandaise passe ainsi de 5 000 à 30 000 hommes en un an. Quand vous montez une armée pléthorique, surtout avec des individus du clan du Nord, le cœur de l'extrémisme hutu, vous en faites en large partie une armée de miliciens, sans le savoir. Cette relation directe avec Habyarimana, François Mitterrand ne l'entretient pas avec d'autres dirigeants africains. Et le président rwandais en joue énormément.

Le rapport enterre-t-il la thèse du double génocide ?

Oui, totalement, et ce sont les archives qui le disent. Tous les constats effectués révèlent que le FPR lance des représailles, parfois sévères, mais elles sont sans commune mesure avec les massacres des Tutsi durant la période 1990-1993 et, bien sûr, avec le génocide qui débute le 7 avril 1994. Cette thèse du génocide commis par les Tutsi est une escroquerie intellectuelle et une infamie morale, dirigée contre un régime qui a dû faire face à une situation qu'aucun autre pays au monde n'a connue.

Et la France décide de ne pas l'inviter au sommet franco-africain de Biarritz en novembre 1994, de ne rien faire pour aider massivement Kigali. Simplement parce que la France a subi une défaite au Rwanda et qu'elle ne veut pas le reconnaître. Je dirais que cela fait vingt-sept ans que cela dure, avec l'intermède de la lucidité de la présidence de Nicolas Sarkozy. Le président Macron est déterminé à refermer cette période. On se trouve à un moment capital des relations de la France avec le Rwanda et de l'Europe avec l'Afrique, qui ne mérite pas la méconnaissance qu'on lui impose après l'avoir soumise des décennies. Cela ne peut plus durer. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE LEPIDI
ET GAÏDZ MINASSIAN

L'exfiltration d'Agathe Habyarimana, priorité de Mitterrand

A la suite de l'épouse de l'ancien président rwandais, de nombreux génocidaires ont rejoint la France à partir de la fin des années 1990

Quatre ans avant le génocide, les voyants rouges s'allumaient déjà. Le colonel René Galinié, attaché de défense à l'ambassade de France à Kigali, repère très tôt les dérives de la présidence de Juvénal Habyarimana. « Son rapport annuel au chef d'état-major, envoyé le 15 janvier 1990, note tout d'abord que le président est de plus en plus enclin à subir le contrôle du clan de son épouse [Agathe Habyarimana, née Kanziya], celui-là même qui sera en avril 1994 le noyau le plus radical, écrivent les historiens de la commission Duclert dans leur rapport. Ce même clan du Nord, au sein duquel se recrute l'essentiel des officiers des Forces armées rwandaises (FAR) et des cadres politiques, contrôle l'Etat comme l'économie du pays depuis sa prise du pouvoir en 1973. »

Au début des années 1990 se forme autour de la première dame un noyau dur d'extrémistes hutu appelé l'« Akazu » (« petite maison », en kinyarwanda). Dont Protas Zigranyirazo, son frère aîné, le puissant homme d'affaires Félicien Kabuga, et Aloys Ntiwiragabo, chef des renseignements militaires. Ensemble, ils règnent sur la vie économique et politique du Rwanda. En juin 1991, René Galinié écrit que les membres de ce premier cercle « paralysent l'action du chef de l'Etat et minent ses éventuelles velléités de transfor-

mation en profondeur. Parmi eux se distingue son épouse. » Les autorités françaises savent. Elles constatent l'extension de l'idéologie du « Hutu Power » que le clan propage, rêvant de purifier le Rwanda de la présence des Tutsi. Pourtant, elles vont soutenir ce clan, jusqu'aux ténèbres.

« Un noyau blanc »

Lorsque son mari est assassiné dans la soirée du 6 avril 1994, Agathe Habyarimana contacte, dès le lendemain, l'ambassade de France, pour être évacuée. Craignant un assaut du Front patriotique rwandais (FPR) dans la capitale, elle renouvelle son appel le lendemain. « L'évacuation des personnes rwandaises menacées n'est d'emblée pas une priorité pour les autorités françaises qui supervisent l'opération "Amaryllis" [organisée du 8 au 14 avril afin d'évacuer les ressortissants], indique le rapport Duclert. Une seule exception, mais elle est notable : la protection et l'évacuation de la veuve de Juvénal Habyarimana et de sa famille. C'est une demande originale et personnelle de François Mitterrand, et c'est une question constamment évoquée dans les archives de l'opération Amaryllis. »

La diplomatie française réfléchit à la meilleure façon d'exfiltrer la première dame du Rwanda et les membres de sa famille immédiate, qui ne doivent pas « dépasser dix personnes. » Afin que « la

parentèle ne parte pas seule », précise une note manuscrite et anonyme rédigée par un responsable militaire, il est étrangement envisagé de constituer autour d'elle « un noyau blanc », expression entre guillemets dans le document.

« Ce souhait que la famille Habyarimana soit mêlée à des passagers français vise-t-il à rendre cette évacuation plus discrète et plus acceptable ? », s'interrogent les historiens de la commission Duclert. Le 9 avril en début de soirée, Agathe Habyarimana s'envole à bord du premier avion en compagnie de 12 membres de sa famille et de 44 ressortissants français vers Bangui, en Centrafrique. Quant aux 70 personnes de la « parentèle », une opération d'exfiltration menée le 11 avril échoue.

Le 12 avril, François Mitterrand est informé de l'évacuation, conduite « selon [ses] directives », précise le général Quesnot et le conseiller Dominique Pin. Lors du conseil restreint du 13 avril, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, explique à François Mitterrand qu'« Ange-Félix Patassé,

président de la République centrafricaine, souhaite se « débarrasser » de la famille Habyarimana. « Il y a deux solutions : le Zaïre [qui aujourd'hui s'appelle République démocratique du Congo] ou la France », expose Alain Juppé. « S'ils veulent venir en France, la France les accueillera, naturellement », tranche le président Mitterrand.

Agathe Habyarimana demande des précisions à l'ambassade de France sur ses conditions d'accueil, réclame un téléphone. Les billets d'avion ainsi que le logement « de cette famille dans un hôtel parisien de catégorie moyenne pour une durée qui ne saurait excéder trois mois » seront pris en charge par le ministère de la coopération, précise ce dernier, en estimant le coût à 250 000 francs (40 000 euros), suggérant de solliciter la DGSE pour le paiement.

Au cours de la deuxième quinzaine d'avril, près de 20 000 assassinats de Tutsi sont perpétrés chaque jour. Encouragés par les animateurs de Radio Mille Collines, les miliciens Interahamwe massacrent à tour de bras. « Tuez tous les cafards, il ne doit en rester aucun... », scandent les animateurs de cette radio, dirigée et financée par Félicien Kabuga, dont deux des filles ont épousé chacune un fils du couple Habyarimana. En cent jours, le génocide des Tutsi va faire, selon l'ONU, 800 000 morts, soit un rythme de 334 assassinats par heure.

LES BILLETS D'AVION AINSI QUE LE LOGEMENT SERONT PRIS EN CHARGE PAR LE MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

le Rwanda, sans toutefois lui accorder l'asile. En 2007, une plainte a été déposée contre M^{me} Habyarimana par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) pour « complicité de génocide » et « crime contre l'humanité ». M^{me} Habyarimana a été placée sous le statut de témoin assisté en 2016 et n'a plus été interrogée depuis.

Elle a aussi été entendue, en novembre 2020, dans l'enquête sur le rôle joué par Paul Barril, qui n'apparaît pas dans le rapport de la commission Duclert, et dont elle était proche. Des ONG accusent pourtant cet ancien gendarme de l'Elysée devenu par la suite mercenaire d'avoir signé, en mai 1994, un contrat d'armement de 3 millions de dollars (2,5 millions d'euros) avec le gouvernement intérimaire rwandais.

Agathe Habyarimana vit aujourd'hui dans l'Essonne, à une quarantaine de kilomètres d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), où Félicien Kabuga, considéré comme le financier du génocide des Tutsi, a été arrêté, en mai 2020. Figurant parmi les suspects les plus recherchés au monde, il vivait en France depuis une douzaine d'années, avant son arrestation puis son transfert à La Haye devant un juge chargé des derniers dossiers du Tribunal pénal international pour le Rwanda. ■

PIOTR SMOLAR
ET P. LE.

LA FRANCE ET LE GÉNOCIDE DES TUTSI

La commission d'historiens sur le Rwanda présidée par Vincent Duclert et mise en place en 2019 par l'Élysée afin de faire la lumière sur l'attitude de la France lors du génocide des Tutsi, en 1994, a remis son rapport à Emmanuel Macron, vendredi 26 mars 2021. « Le Monde » présente de larges extraits de ses conclusions

“

Un ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes pour la France

”

U

ne interrogation, qui justifie l'entreprise scientifique collective de la commission de recherche et qu'il est nécessaire de rappeler, a ouvert ce rapport. Comment expliquer la contradiction entre les espoirs de démocratisation et de règlement négocié du conflit qui marquent les années 1990-1993 au Rwanda et la catastrophe absolue que représente le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994? Lorsque, en octobre 1990, la France s'engage au Rwanda, elle affiche l'ambition d'œuvrer à la démocratisation du pays, conformément aux orientations dessinées par le président François Mitterrand au sommet franco-africain de La Baule (juin 1990). Elle favorise ensuite la conclusion d'accords de paix entre le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais (FPR). Le 4 août 1993, sont signés les accords d'Arusha en vertu desquels les casques bleus de l'ONU prennent le relais de la présence militaire française. Quelques mois plus tard, le 7 avril 1994, le Rwanda bascule dans un génocide.

Les Tutsi de ce pays sont exterminés, ainsi que les Hutu modérés, ce qui conduit à la disparition de près d'un million de personnes. Cette catastrophe projette sur le continent africain le fait génocidaire. (...) La crise rwandaise s'achève en désastre pour le Rwanda, en défaite pour la France. La France est-elle pour autant complice du génocide des Tutsi? Si l'on entend par là une volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire, rien dans les archives consultées ne vient le démontrer. La France s'est néanmoins longuement investie au côté d'un régime qui encourageait des massacres racistes. Elle est demeurée aveugle face à la préparation d'un génocide par les éléments les

plus radicaux de ce régime. Elle a adopté un schéma binaire opposant d'une part l'ami hutu incarné par le président Habyarimana, et de l'autre l'ennemi qualifié d'« ougandotutsi » pour désigner le Front patriotique rwandais (FPR). Au moment du génocide, elle a tardé à rompre avec le gouvernement intérimaire qui le réalisait et a continué à placer la menace du FPR au sommet de ses préoccupations. Elle a réagi tardivement avec l'opération « Turquoise », qui a permis de sauver de nombreuses vies mais non celles de la très grande majorité des Tutsi du Rwanda, exterminés dès les premières semaines du génocide. La recherche établit donc un ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes.

Ces responsabilités sont politiques dans la mesure où les autorités françaises ont fait preuve d'un aveuglement continu dans leur soutien à un régime raciste, corrompu et violent, pourtant conçu comme un laboratoire d'une nouvelle politique française en Afrique introduite par le discours de La Baule [dans lequel le président François Mitterrand assure les représentants de 37 pays africains du soutien de la France, mais conditionnant ce soutien à une démocratisation des régimes politiques]. Les autorités ont espéré que le président Habyarimana pourrait amener son pays à la démocratie et à la paix. Mais, dans le même temps, aucune politique d'encouragement à la lutte contre l'extrémisme hutu et de déracialisation de l'Etat n'est décidée, en dépit des alertes lancées depuis Kigali, Kampala ou Paris. Nulle réponse n'est donnée non plus aux demandes de négociations directes du FPR, dont la perception demeure enfermée dans des catégories ethno-nationalistes. À l'opposition démocrate rwandaise, il est demandé de choisir son camp, ce qui aboutit à la désintégration d'un champ politique qui tentait de naître et d'une société en plein renouveau. Aux efforts de paix se conjuguent des logiques de surarmement et d'inflation des effectifs militaires. Le Rwanda se militarise tandis que prospèrent les milices des partis extrémistes. Le pays se débat dans de dramatiques problèmes économiques et sociaux et fait face à l'épidémie de sida.

En France, à l'inquiétude de ministres, de parlementaires, de hauts fonctionnaires, d'intellectuels, il n'est répondu que par l'indifférence, le rejet ou la mauvaise foi. Cet alignement sur le pouvoir rwandais procède d'une volonté du chef de l'Etat et de la présidence de la République. L'exercice de l'autorité présidentielle assure des pouvoirs élevés en matière diplomatique et militaire, en particulier en ce qui concerne l'Afrique. La marginalisation des institutions aux positions divergentes et l'exil des pensées critiques caractérisent aussi cette histoire rwandaise de la France qui s'apparente à bien des égards à une crise de l'action publique. Elle révèle la défaillance des pouvoirs de coordination et l'absence de contre-pouvoirs effectifs, jusqu'à la cohabitation tout au moins. Mais, faute de volonté, par crainte d'aborder un sujet qui suscite tant de polémiques et de déchirements, les enseignements de la crise n'ont pas été tirés comme ils auraient dû l'être.

Le constat des responsabilités politiques introduit des responsabilités institutionnelles, tant civiles que militaires. La Commission a démontré l'existence de pratiques irrégulières d'administration, de chaî-

nes parallèles de communication et même de commandement, de contournement des règles d'engagement et des procédures légales, d'actes d'intimidation et d'entreprises d'éviction de responsables ou d'agents. Les administrations ont été livrées à un environnement de décisions souvent opaques, les obligeant à s'adapter et à se gouverner elles-mêmes.

L'ensemble des faits que documente la recherche présente et, antérieurement, les institutions elles-mêmes ont décrit des dérives institutionnelles, couvertes par l'autorité politique ou dans une absence de contrôle politique. Des éléments le prouvent, bien que la conservation des pièces écrites n'ait pas toujours été effectuée, renforçant le caractère anormal de ces situations administratives, civiles et militaires. Ces dérives sont d'autant plus préoccupantes qu'elles promeuvent des schémas de pensée ou des argumentaires dogmatiques qui s'opposent à la nécessaire réflexion entourant l'action publique.

Au constat de ces responsabilités institutionnelles s'ajoutent des responsabilités intellectuelles qui, cumulées, font système et témoignent d'une défaite de la pensée. Se gardant en permanence du risque d'anachronisme, la Commission a conduit l'étude des cadres intellectuels de la décision française au Rwanda et de son application. La grille principale de lecture de la réalité rwandaise, qui détermine des choix politiques et leur exécution par les administrations de l'Etat, tant diplomatiques que militaires, demeure la lecture ethnocentriste, particulièrement mobilisée pour le Rwanda et la région des Grands Lacs. Cette lecture correspond d'autant moins à la réalité rwandaise que le pays montre des ressources politiques et sociales résistant à cette emprise de l'ethnisation. Les efforts pour promouvoir une autre analyse, critique ou seulement distanciée, sur le Rwanda ont été voués à l'échec mais n'en ont pas moins été faits, au point qu'un corpus de réflexion a émergé des archives des institutions publiques. La persistance et même l'obstination à caractériser le conflit rwandais en termes ethniques, à poser l'évidence de l'agression extérieure, à définir une guerre civile là où il y a entreprise génocidaire minent l'action politique et fragilisent sa traduction administrative.

Ce degré de responsabilité intellectuelle interroge sur un dernier ensemble de responsabilités, éthique, cognitive et morale.

La responsabilité éthique est posée lorsque la vérité des faits est repoussée au profit de constructions idéologiques, lorsque des pensées critiques qui tentent de s'y opposer sont combattues, lorsque l'action se sépare de la pensée et se nourrit de sa propre logique de pouvoir, lorsque des autorités disposant d'un pouvoir d'action réelle renoncent à modifier le cours des événements. Celles-ci se résignent alors à une catastrophe prévisible au Rwanda, à l'isolement de la France sur la scène internationale, confiant à l'opération « Turquoise » le soin de restaurer son image.

Les responsabilités éthiques concernant l'action politique mettent gravement en question des décisions au plus haut niveau qui ont méconnu les événements, y compris quand toute l'information était disponible. Les responsabilités éthiques renvoient également à la dimension professionnelle, quand des acteurs publics

approfondissent la signification du service de l'Etat et en conçoivent des devoirs supérieurs à la seule technicité de la charge. Dans le dossier rwandais, trop de comportements ont été marqués par cette difficulté à conserver une liberté de jugement et d'action dans le cadre professionnel.

La responsabilité cognitive découle de l'incapacité mentale à penser le génocide dans sa définition et à le distinguer des massacres de masse. Elle entraîne d'autres impossibilités structurelles, dont l'impossibilité de comprendre que la définition de la démocratie par « le peuple majoritaire » en est la négation dès lors qu'une catégorie ethnique lui était associée. La responsabilité cognitive apparaît aussi quand un pays ne réalise pas que la lecture ethnocentriste répète un schéma colonial et l'entraîne vers un échec stratégique. La faillite de la France au Rwanda, dont les causes ne lui appartiennent pas toutes en propre, peut s'apparenter, à cet égard, à une dernière défaite impériale d'autant plus grave qu'elle n'est ni formulée ni regardée. Il est possible que l'exclusion du Rwanda du sommet de Biarritz et les exigences hors de propos mises par la France sur un pays exsangue à la fin de l'année 1994 soient la marque, inconsciente, du traumatisme de cette défaite inconcevable.

La responsabilité morale se porte vers la volonté des personnes et des sociétés de penser et d'agir selon les fins de l'humanité. Les valeurs universelles sont profondément questionnées lorsque l'on est devant la préparation ou la réalisation d'un génocide.

Comment savoir, comment agir? C'est « la grande question! », répond un officier conscient des événements. Que faire en tant que diplomate, militaire, coopérant, journaliste, face aux premiers massacres génocidaires comme ceux-ci l'ont vécu lors de l'opération « Amaryllis », quand des personnes survivent et d'autres agonisent?

Dans cette faillite d'une histoire française émergent des individualités politiques et administratives, civiles et militaires, qui ont fait honneur au service de l'Etat, à la République, à l'éthique. Elles ont défendu la lucidité dans l'action, maintenu la liberté dans la pensée, et espéré la venue d'un temps de nécessaire examen critique du passé. Elles ont permis que des institutions tiennent dans la tempête.

Affronter le passé en acceptant les faits de vérité qu'il transmet est la seule voie pour se libérer des traumatismes et des blessures. Les enseignements de l'histoire ne doivent pas être combattus, ils permettent au contraire la paix et le souvenir, ils redonnent de l'honneur et de la dignité quand vient ce temps de la conscience, de la connaissance de toute la réalité du monde. La réalité fut celle d'un génocide, précipitant les Tutsi dans la destruction et la terreur. Nous ne les oublierons jamais. ■

LES AUTORITÉS FRANÇAISES ONT FAIT PREUVE D'UN AVEUGLEMENT CONTINU DANS LEUR SOUTIEN À UN RÉGIME RACISTE, CORROMPU ET VIOLENT

À L'INQUIÉTUDE DE MINISTRES, DE PARLEMENTAIRES, DE HAUTS FONCTIONNAIRES, D'INTELLECTUELS, IL N'EST RÉPONDU QUE PAR L'INDIFFÉRENCE, LE REJET OU LA MAUVAISE FOI